

Adopté à la séance du 24 janvier 2024

Procès-verbal  
Conseil d'établissement  
Du Centre de formation professionnelle Marie-Rollet  
3000, boulevard Hochelaga, Québec, QC G1V 3Y4  
Séance du 10 octobre 2023 à 15 h  
Local D-103

- 
- Sont présents : Madame Gabrielle Bergeron, conseillère mobilité internationale QMA  
Madame Nadia Boudreault, enseignante  
Madame Julie Bouffard, gestionnaire Option travail  
Madame Lise Charest, enseignante  
Madame Sylvie Daigle, enseignante  
Monsieur Antoine Labarre, élève  
Madame Éliane Nadeau, soutien administratif  
Monsieur Sébastien Simard, directeur  
Monsieur Wilfried Manuel Tchoumtchoua, élève
- Sont absents : Monsieur Jean-François Bernard, conseiller pédagogique  
Madame Corinne Caron, élève  
Monsieur Patrick Vézina, directeur adjoint
- Est invité : Monsieur Simon Ponthière, gestionnaire administratif d'établissement
- Secrétaire : Madame Éliane Nadeau

## 1. Ouverture de la séance

### 1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Monsieur Sébastien Simard souhaite la bienvenue aux membres à ce premier conseil d'établissement de l'année 2023-2024.

### 1.2 Présentation des membres

Monsieur Sébastien Simard invite les membres à se présenter et les remercie de leur présence. Les présentations s'ensuivent une à une.

### 1.3 Adoption de l'ordre du jour

Point remis au point 3.2

## 2. Formation du conseil d'établissement

### 2.1 Adoption des règles d'élection

Monsieur Sébastien Simard présente sommairement, à l'aide du document, les règles d'élection consistant à prendre les candidatures présentées selon les lois établies. Il ajoute qu'étant donné l'absence de parents au conseil d'établissement, seulement deux personnes venant de l'externe du CFPMR peuvent se présenter en tant que président(e); soit madame Gabrielle Bergeron et madame Julie Bouffard.

**CE-23-10-10-01**

*Il est proposé par madame Sylvie Daigle et résolu à l'unanimité les règles régissant le déroulement des élections telles que présentées.*

**CE-23-10-10-02**

*Il est proposé par madame Sylvie Daigle et résolu à l'unanimité que monsieur Sébastien Simard agisse à titre de président d'élection.*

## **2.2 Élection du président**

Période de mise en candidature pour le poste de présidence.

Madame Gabrielle Bergeron propose madame Julie Bouffard. Madame Julie Bouffard accepte.

**CE-23-10-10-03**

*Il est proposé par madame Gabrielle Bergeron et résolu à l'unanimité que madame Julie Bouffard soit élue présidente.*

## **2.3 Élection du vice-président**

Période de mise en candidature pour le poste de vice-présidence.

Madame Julie Bouffard propose madame Gabrielle Bergeron. Madame Gabrielle Bergeron accepte.

**CE-23-10-10-04**

*Il est proposé par madame Julie Bouffard et résolu à l'unanimité que madame Gabrielle Bergeron soit élue vice-présidente.*

## **2.4 Élection du trésorier**

Monsieur Sébastien Simard explique aux membre la nature des dépenses du conseil d'établissement, il mentionne que les frais de secrétariat relèvent maintenant du CFPMR et rappelle que les membres peuvent réclamer des frais de déplacement s'il y a lieu.

Période de mise en candidature pour le poste de trésorerie.

Madame Julie Bouffard propose monsieur Sébastien Simard. Monsieur Sébastien Simard accepte.

**CE-23-10-10-05**

*Il est proposé par madame Julie Bouffard et résolu à l'unanimité que monsieur Sébastien Simard soit élu trésorier.*

## **3. Ouverture (suite)**

### **3.1 Mot du président ou de la présidente**

Madame Julie Bouffard, présidente, signale que les documents pour la séance ont été déposés sur Teams.

### **3.2 Adoption de l'ordre du jour**

**CE-23-10-10-06**

*Il est proposé par madame Nadia Boudreault et résolu à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.*

### **3.3 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023**

**CE-23-10-10-06**

*Il est proposé par madame Gabrielle Bergeron et résolu d'adopter à l'unanimité le procès-verbal du 13 juin 2023 tel que présenté.*

### **3.4 Suivi au procès-verbal du 13 juin 2023**

#### **Point 1.4 (point 4.1 du suivi au procès-verbal du 21 février 2023) Lancement de la démarche du projet éducatif 2023-2028**

Monsieur Sébastien Simard indique que le projet éducatif d'une école est le mandat le plus important, sa vision et ses valeurs y sont exposées. À cet effet, un sondage effectué auprès des élèves et des consultations auprès du personnel, ont mené à la construction de deux orientations principales. La favorisation de la réussite en formation et en milieu de travail et la favorisation du bien-être et de la vie au CFPMR.

Suite à la collaboration de tout le personnel, lors de la pédagogie du 20 octobre, dans le but de définir les objectifs du projet, monsieur Sébastien Simard présentera, lors de la prochaine séance, le projet éducatif complété.

#### **Point 3.1 Règles de conduites et règles de vie 2023-2024**

Monsieur Sébastien Simard revient sur le point du cellulaire discuté lors de la rencontre du 13 juin 2023. Il annonce que nous sommes toujours en discussion au sujet de la directive à suivre avec le Ministère.

#### **Point 3.2. Choix du matériel didactique pour 2023-2024**

Monsieur Sébastien Simard rappelle que la liste du programme Décoration intérieure et présentation visuelle n'avait pas été adoptée suite à la remise en question de son utilisation par un élève du conseil d'établissement. Monsieur Simon Ponthière explique qu'étant donné qu'aucun retour n'est parvenu de la part de l'élève sur l'utilisation du dit matériel, il a été statué, sur validation des enseignants, de reconduire la liste en 2023-2024. Il souligne que les élèves peuvent acheter le matériel au magasin scolaire ou non et qu'il y a toujours possibilité de remboursement s'il y a lieu.

**CE-23-10-10-07**

*Il est proposé par madame Nadia Boudreault et résolu d'adopter à l'unanimité la liste du matériel didactique du programme Décoration intérieure et présentation visuelle telle que reconduite.*

### **3.5 Adoption des règles de régie interne**

Monsieur Sébastien Simard informe que des précisions propres au CFPMR ont été apportées au document (tiré de la loi sur les règles régissant le conseil d'établissement), il en fait un bref résumé. Il souligne l'article 15 « *Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves et doit s'appuyer sur le projet éducatif du centre.* ». Il propose une modification de l'article 23, soit d'ajouter : « *Les élèves ayant déposé leur candidature pour siéger au conseil en début d'année seront les premiers à pouvoir remplacer un membre régulier* ».

**CE-23-10-10-08**

*Il est proposé par madame Gabrielle Bergeron et résolu d'adopter à l'unanimité les règles de régie interne telles que modifiées.*

### **3.5.1 MODALITÉS DE SECRÉTARIAT**

En lien avec l'article 3 du document qui stipule que les frais pour le secrétariat des rencontres du conseil d'établissement sont pris en charge par le budget du CFPMR, monsieur Sébastien Simard annonce qu'une entente entre madame Éliane Nadeau et la direction a été prise et que celle-ci a accepté le poste de secrétaire du conseil d'établissement.

## **4. Adoption**

### **4.1 Adoption du calendrier des rencontres**

Monsieur Sébastien Simard mentionne que les dates de rencontre sont malléables mais que les mois doivent être respectés. La proposition du calendrier se détaille comme suit :

- Le mardi 12 décembre 2023;
- Le mardi 20 février 2024 (à confirmer lors de la rencontre du 12 décembre);
- Le mardi 16 avril 2024;
- Le mardi 11 juin 2024.

#### **CE-23-10-10-09**

*Il est proposé par madame Lise Charest et résolu d'adopter à l'unanimité le calendrier des rencontres tel que proposé, sous réserve d'un changement du 20 février 2024.*

### **4.2 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement**

Monsieur Sébastien Simard dépose le rapport financier du budget de fonctionnement 2022-2023. Suite aux discussions des membres, il est convenu que les 500 \$ du budget 2023-2024 seront remis en bourse d'étude et/ou en paniers de Noël, le conseil d'établissement aimerait la participation de nos partenaires.

#### **CE-23-10-10-10**

*Il est proposé par madame Nadia Boudreault et résolu d'adopter à l'unanimité le rapport annuel du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 tel que présenté.*

### **4.3 Adoption du budget initial 2023-2024**

Monsieur Sébastien Simard présente en détail le budget équilibré prévu pour 2023-2024. Il spécifie les points suivants :

- Le CFPMR est 100 % autofinancé;
- Le budget 2022-2023 s'est soldé avec un surplus de 150 000 \$;
- Un déficit est à prévoir en 2023-2024 dû au développement des programmes Soutien informatique et Secrétariat juridique ainsi que le passage en individualisé du programme Décoration intérieure et présentation visuelle;
- Une partie du surplus de 734 636 \$ en revenus d'investissement (MAO) sera investie dans l'aménagement d'un nouveau réseau informatique pour le programme en Soutien informatique et ne sera plus desservi par le Centre de services scolaire des Découvreurs;
- Une nouvelle dépense budgétée de 12 000 \$ sera octroyée pour des activités d'accueil pour les nouveaux élèves, de parrainage pour les élèves étrangers et d'accompagnement;
- Le budget révisé sera déposé en mai 2024.

#### **CE-23-10-10-11**

*Il est proposé par madame Lise Charest et résolu d'approuver à l'unanimité le budget initial 2023-2024 tel que présenté.*

## 5. Informations

### 5.1 Changement au calendrier scolaire 2023-2024

Monsieur Sébastien Simard informe qu'un changement au calendrier scolaire a été apporté dans le cadre des élections partielles du 2 octobre dernier. La journée pédagogique du 29 septembre a été déplacée au 2 octobre.

### 5.2 Portrait des admissions et des inscriptions

Monsieur Sébastien Simard présente le document du portrait des admissions et plus précisément celui des inscriptions en automne 2023. Il est mentionné d'une augmentation générale des inscriptions et de la croissance d'inscription des élèves provenant de l'étranger. Il y a présentement 417 élèves au CFPMR, notre cible est de 450.

### 5.3 Projet éducatif 2023-2028

Monsieur Sébastien Simard présente les grandes lignes du projet éducatif 2023-2028 déposé par monsieur Jean-François Bernard. Il souligne que des objectifs audacieux ont été choisis en lien avec les enjeux que l'on vit présentement tels l'accompagnement de la clientèle en formation professionnelle et celui de nos équipes école. L'entièreté du projet éducatif sera déposée en décembre prochain (au plus tard en février 2024).

### 5.4 Dénonciation de potentiel conflit d'intérêts

Monsieur Sébastien Simard invite les membres concernés à compléter les formulaires de dénonciations de potentiel conflit d'intérêts et des coordonnées de communications.

### 5.5 Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

Monsieur Sébastien Simard porte à l'attention des membres qu'il y a une formation obligatoire pour tous et qu'il est important que les nouveaux membres visionnent les capsules et complètent la formation.

## 6. Informations générales

### 6.1 Mot de la direction

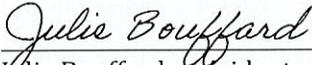
Monsieur Sébastien Simard fait ressortir qu'une belle dynamique s'est amorcée au CFPMR avec l'accueil de plusieurs nouveaux élèves et l'arrivée des élèves du secondaire de l'école de Rochebelle. Plusieurs activités sont prévues dont celle pour l'Halloween.

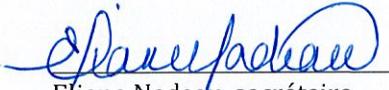
## 7. Questions et demandes des membres

Il n'y a aucune question.

## 8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par madame Julie Bouffard, présidente, de lever la séance, il est 16 h 26.

  
Julie Bouffard, présidente

  
Eliane Nadeau, secrétaire

  
Sébastien Simard, directeur

